



## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal (Centre communautaire, 480, rue de l'Accueil, Chesterville), le 4 décembre 2023, 20 heures.

### À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1  
Amélie Croteau, conseillère n° 2  
Steve Gauthier, conseiller n° 3  
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5  
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, soit Mme Chantal Desharnais, Monsieur Vincent Desrochers étant absent

### Sont également présentes :

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière  
Madame Katy Groleau, directrice adjointe

## ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2023
  - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2023
3. **Question sur l'ordre du jour**
4. **Correspondances**
5. **Législation**
  - 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 251-1 N.S. abrogeant le règlement numéro 251 N.S. Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 381 510,00 \$ et un emprunt de 381 510,00 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe
  - 5.2 Abrogation de la résolution 2023-06-108
6. **Finance**
  - 6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois de novembre 2023
  - 6.2 Groupe Immospec 2012 inc. - Tarification du bail 2024
  - 6.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale - Projet d'embauche de ressources en transport de personnes
7. **Administration générale**
  - 7.1 Concours Noël lumineux
  - 7.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
  - 7.3 Fédération québécoise des municipalités - Adhésion 2024
  - 7.4 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
  - 7.5 Renouvellement adhésion - Union des municipalités du Québec

- 7.6 Abrogation de la résolution numéro 2023-05-091 pour l'autorisation du changement du terminal Interac
- 7.7 Offre de services Morency société d'avocats / Cain Lamarre
- 7.8 Non-renouvellement adhésion Roulis-bus
- 8. Sécurité publique**
- 8.1 Démission de M. David Bergeron – Directeur du service d'incendie
- 8.2 Ouverture de poste – Directeur service incendie
- 9. Transport routier et voirie**
- 9.1 Abrogation de la résolution numéro 2023-11-232
- 9.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
- 9.3 Travaux de rechargement de la chaussée du rang St-Philippe
- 9.4 Demande de soumission par appel d'offres pour l'achat d'un camion
- 9.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien des routes locales
- 9.6 Vente d'adjudication – Véhicule usagé
- 9.7 Disposition d'un bien public – Tracteur Ford 1973
- 9.8 Disposition d'un bien public – Pelle mécanique Caterpillar
- 9.9 Monsieur Yannick Hamel – Fin de contrat déneigement 2023
- 9.10 Autorisation – Remplacement au déneigement
- 10. Hygiène du milieu**
- 10.1 Aucun point
- 11. Urbanisme**
- 11.1 Dépôt de la liste des permis émis en novembre 2023
- 12. Loisirs et culture**
- 12.1 Réseau biblio - Nomination des représentants officiels 2024
- 12.2 Maison des jeunes des Hauts-reliefs - Renouvellement de l'entente de service
- 12.3 Renouvellement à l'Association touristique régionale (ATR)
- 12.4 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Dépôt d'un projet, Boulodrome
- 12.5 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Dépôt d'un projet, Terrains de tennis et baseball
- 13. Varia**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de l'assemblée**

### **Ouverture de la séance**

---

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20 h 00.

2023-12-258

- 1. Adoption de l'ordre du jour**  
**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;  
  
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;  
  
**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau,

appuyée par Sébastien St-Pierre;  
Il est résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-12-259**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023**
- CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyé par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu
- QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-12-260**
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2023**
- CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyé par Martin Germain;
- Il est résolu
- QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2023 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-12-261**
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2023**
- CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à

la lecture complète;  
**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau,  
appuyé par Martin Germain;

Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2023 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. Question sur l'ordre du jour**

-

**4. Correspondances**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 6 novembre 2023. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**5. Législation**

**5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 251-1 N.S. abrogeant le règlement numéro 251 N.S. Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 381 510,00 \$ et un emprunt de 381 510,00 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe**

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par Sébastien St-Pierre que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Chesterville, sera présenté pour adoption, un règlement abrogeant le règlement numéro 251 N.S. Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 381 510,00 \$ et un emprunt de 381 510,00 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe;

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Chesterville.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

**5.2 Abrogation de la résolution 2023-06-108**

2023-12-262

**CONSIDÉRANT** l'adoption d'une résolution, 2023-06-108, à la séance du 5 juin 2023 pour l'autorisation d' emprunt temporaire 458 225 \$ à la Caisse Desjardins pour des travaux de rechargement du rang St-Philippe;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

**D' la résolution 2023-06-108 pour autorisation d' emprunt temporaire 458 225 \$ à la Caisse Desjardins;**

**QU'UNE** mention doit en être faite à la marge du livre des délibérations, avec la date de l'abrogation, par la greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-12-263**
- 6. Finance**
- 6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois de novembre 2023**
- CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de novembre 2023 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 1 148 148,05 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;
- CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de novembre 2023 de la municipalité de Chesterville, totalisant 1 148 148,05 \$;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Steve Gauthier;
- Il est résolu
- QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-12-264**
- 6.2 Groupe Immospec 2012 inc. - Tarification du bail 2024**
- CONSIDÉRANT QUE** Groupe Immospec 2012 inc. avise la Municipalité d'une augmentation de 3 % du coût du loyer mensuel du Centre communautaire pour l'année 2024;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût du loyer mensuel sera de 1 030,00 \$;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Martin Germain;
- Il est résolu
- QUE** la Municipalité accepte l'augmentation de 3 % du coût du loyer du Centre communautaire à 1 030,00 \$ par mois plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-12-265**
- 6.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale - Projet d'embauche de ressources en transport de personnes**
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des municipalités de la MRC d'Arthabaska désirent présenter un projet d'embauche de ressources dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Chesterville s'engage à participer au projet d'embauche de ressources en transport de personnes et à assumer une partie des coûts;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** le conseil nomme la MRC d'Arthabaska organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Administration générale**  
**7.1 Concours Noël lumineux**

2023-12-266

**CONSIDÉRANT QUE** le retour du Noël lumineux à Chesterville, égayerait et dynamiserait le village;

**CONSIDÉRANT QUE** des prix seront remis aux gagnants à la suite de ce concours;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

**QUE** trois prix soient remis aux gagnants à la suite du résultat du concours :

- 1<sup>er</sup> prix : 100 \$;
- 2<sup>e</sup> prix : 50 \$;
- 3<sup>e</sup> prix : 25 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanne Giguère, dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

**7.3 Fédération québécoise des municipalités - Adhésion 2024**

2023-12-267

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM (Fédération québécoise des municipalités) est le porte-parole des municipalités locales et régionales;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

**QUE** la municipalité renouvelle son adhésion pour 2024 pour un montant de 1 306,81 \$, plus taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-12-268
- 7.4 **Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**  
**CONSIDÉRANT** l'achalandage au bureau municipal sera moindre durant la période des Fêtes;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Sébastien St-Pierre;
- Il est résolu
- QUE** le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement. À partir du 8 janvier 2024, le bureau sera ouvert au public.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2023-12-269
- 7.5 **Renouvellement adhésion - Union des municipalités du Québec**  
**CONSIDÉRANT** la cotisation annuelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 pour l'Union des municipalités du Québec soit renouvelée;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût est de 540,54 \$, plus taxes applicables selon la population du décret 2023 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Steve Gauthier;
- Il est résolu
- D'autoriser** la directrice générale et greffière-trésorière à renouveler la cotisation annuelle au montant de 540,54 \$, plus taxes applicables.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2023-12-270
- 7.6 **Annulation de la résolution numéro 2023-05-091 pour l'autorisation du changement du terminal Interac**  
**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2023-05-091 intitulée « Autorisation – Changement terminal Interac »;
- CONSIDÉRANT QU'**après réception du contrat de service d'Héritage, il est moins avantageux que l'offre de service de départ;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu
- D'Abroger** la résolution numéro 2023-05-091 intitulée « Autorisation – Changement terminal Interac »;
- QU'UNE** mention doit en être faite à la marge du livre des délibérations, avec la date de l'abrogation, par la greffière-trésorière;
- DE** continuer le service avec le fournisseur Global Payments.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2023-12-271
- 7.7 **Offre de services Morency société d'avocats / Cain Lamarre**  
**CONSIDÉRANT** la réception d'offres de services pour l'année 2024 pour l'achat d'une banque d'heures (15 heures) pour leurs services et au besoin, au service de

consultation;

**CONSIDÉRANT** les offres de services reçues suivantes :

Morency société d'avocats : 1 500 \$, plus taxes applicables;  
Cain Lamarre : 3 000 \$, plus taxes applicables.

**CONSIDÉRANT QUE** relativement aux heures non utilisées avant le 31 décembre, la possibilité de les transférer l'année suivante est possible, une seule année à la fois;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

D'autoriser la directrice générale à recourir aux services de Morency société d'avocats à même la banque d'heures au montant de 1 500 \$ plus taxes applicables pour un maximum de 15 heures, au besoin, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-12-272

7.8

**Non-renouvellement adhésion Roulis-Bus**

**CONSIDÉRANT QUE** le transport collectif est un levier important du développement social, économique et environnemental dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la municipalité de Chesterville, le nombre d'utilisateurs est peu nombreux utilisant ce service;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

**QUE** la municipalité de Chesterville ne renouvelle pas son adhésion pour l'année 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-12-273

8.

**Sécurité publique**

8.1

**Démission de M. David Bergeron - Directeur du service d'incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a reçu la démission de M. David Bergeron au poste de directeur du service d'incendie en date du 30 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Bergeron occupera le poste de pompier volontaire du service incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu,

**QUE** la directrice générale accepte le départ de M. David Bergeron et que la date de fin de son mandat soit confirmée à une date ultérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



- 2023-12-274**
- 8.2** **Ouverture de poste - Directeur service d'incendie**  
**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du directeur du service d'incendie se terminera sous peu;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu,
- QUE** le conseil autorise la directrice générale à publier une offre d'emploi pour l'ouverture du poste de directeur du service incendie.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 
- 2023-12-275**
- 9.** **Transport routier et voirie**  
**9.1** **Abrogation de la résolution numéro 2023-11-232**  
**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2023-11-232 intitulée « Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2024 »;
- CONSIDÉRANT** la possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 31 octobre 2025 puis jusqu'au 31 octobre 2026, afin d'obtenir un meilleur prix d'achat;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu,
- D'ABROGER** la résolution numéro 2023-11-232 intitulée « Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2024 »;
- DE** remplacer par la résolution 2023-12-276 intitulée « Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat chlorure utilisé comme abat-poussière pour les années 2024, 2025 et 2026 ».
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 
- 2023-12-276**
- 9.2** **Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière**  
**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chesterville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;
- CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :
- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
  - précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
  - précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de

regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

**QUE** la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (**chlorure en solution liquide**) nécessaires aux activités de la Municipalité;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 31 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 31 octobre 2025 puis jusqu'au 31 octobre 2026;

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.3 Travaux de rechargement de la chaussée du rang St-Philippe**

2023-12-277

**CONSIDÉRANT QUE** les taux d'intérêts au fin d'emprunt sur une période de vingt (20) ans pour des travaux de réfection de routes sont considérablement élevés;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion pour le dépôt de l'abrogation du règlement 251-1 N.S. abrogant le règlement d'emprunt décrétant une dépense de 381 510,00 \$ et un emprunt de 381 510,00 \$ pour des travaux de rechargement de chaussée du rang St-Philippe a été

déposé par le conseiller Sébastien St-Pierre en séance tenante;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a la capacité de payer pour les travaux de rechargement du rang St-Philippe dont l'achat et le transport de gravier avec le surplus accumulé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** la dépense pour les travaux du rechargement de la chaussée du rang St-Philippe, dont l'achat et le transport de gravier, soit pris à même le surplus accumulé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-12-278  
9.4

**Demande de soumission par appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil veut acquérir un nouveau camion 10 roues pour la municipalité pour effectuer divers travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale demande l'autorisation de rédiger un appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

**QUE** la directrice générale soit autorisée à entamer des démarches d'appel d'offres public.

**QUE** les documents seront publiés sur le système d'appel d'offres public SEAO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-12-279  
9.5

**Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien des routes locales**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 279 628 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-12-280**
- 9.6** **Vente d'adjudication- Véhicule usagé**  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des offres pour la vente d'un véhicule usagé soit un tracteur Ford 1973;
- CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été ouvertes le 28 novembre 2023;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu 1 soumission qui est :
- 9064-6373 Québec inc. : 5 000 \$
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Amélie Croteau;
- Il est résolu
- QUE** la municipalité de Chesterville accorde la vente du véhicule à 9064-6373 Québec inc. au montant de 5 000 \$.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2023-12-281**
- 9.7** **Disposition d'un bien public - Tracteur Ford 1973**  
**CONSIDÉRANT QUE** le tracteur Ford 1973 modèle 9600, NS : C378230 a été vendu;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Sébastien St-Pierre;
- Il est résolu
- QUE** le conseil procède à l'aliénation du bien à un tiers et de l'exclure du domaine public.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2023-12-282**
- 9.8** **Disposition d'un bien public - Pelle mécanique Caterpillar**  
**CONSIDÉRANT QUE** la pelle mécanique Caterpillar modèle E120B, année 1993 a été vendue;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu
- QUE** le conseil procède à l'aliénation du bien à un tiers et de l'exclure du domaine public.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2023-12-283**
- 9.9** **Monsieur Yannick Hamel - Fin de contrat déneigement 2023**  
**CONSIDÉRANT QUE** M. Yannick Hamel demeure à plus de 40 km et qu'il ne peut accéder rapidement à son lieu de travail pour assurer un service rapide et efficace dans le cadre de son travail de déneigement;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Steve Gauthier;
- Il est résolu
- QUE** la directrice générale met fin au contrat de M. Yannick Hamel.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-12-284

9.10

**Autorisation - Remplacement au déneigement**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Michael Landry était en formation les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2023 et qu'il n'était pas disponible pour effectuer le déneigement sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Marc Descormiers étant nouvel employé et que celui-ci était en formation avec M. Mario Landry;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a retenu les services de M. Donald Landry pour les 1 et 2 décembre 2023 pour effectuer le déneigement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

**QUE** le conseil autorise les services de remplacement de M. Donald Landry à titre forfaitaire pour le déneigement pour la période du 1 et 2 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.

**Hygiène du milieu**

10.1

Aucun point

11.

**Urbanisme**

11.1

**Dépôt de la liste des permis émis en novembre 2023**

L'inspecteur en bâtiment, Monsieur Félix Hamel-Small, dépose la liste des permis du mois de novembre 2023, totalisant l'émission de 5 permis pour une valeur totale des travaux de 217 613 \$.

12.

**Loisirs et culture**

12.1

**Réseau biblio - Nomination des représentants officiels 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau biblio du Centre du Québec de Lanaudière et de la Mauricie nous demande de mettre à jour l'identification du coordonnateur de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QU'**on nous demande également de mettre à jour l'identification du représentant répondant;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

**DE** nommer la directrice générale de la municipalité, Madame Joanne Giguère, comme répondante de la bibliothèque de Chesterville auprès des divers intervenants, tout particulièrement, auprès du CRSBP CQLM et Madame Chantal Lafontaine à titre de coordonnatrice de la bibliothèque de Chesterville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-12-285

- 2023-12-286**
- 12.2** **Maison des jeunes des Hauts-reliefs - Renouvellement de l'entente de service**  
**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des jeunes des Hauts-Reliefs à déposer une demande de renouvellement de l'entente de service pour l'année 2024;
- CONSIDÉRANT QUE** l'entente de service offre une présence d'un soir par semaine à l'année au montant de 8 568,00 \$;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Martin Germain;
- Il est résolu
- QUE** le conseil autorise le versement du montant de 8 568,00 \$ à la Maison des jeunes des Hauts-Reliefs.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 
- 2023-12-287**
- 12.3** **Renouvellement à l'Association touristique régionale (ATR)**  
**CONSIDÉRANT QUE** faire partie des municipalités touristiques du Centre-du-Québec peut maximiser la visibilité de la municipalité de Chesterville;
- CONSIDÉRANT QUE** le potentiel d'intérêt serait fort intéressant compte tenu du dynamisme de la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu
- QUE** la municipalité de Chesterville renouvelle son adhésion à l'Association du tourisme régional au coût de 217,35 \$, plus taxes applicables pour l'année 2024.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 
- 2023-12-288**
- 12.4** **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Dépôt d'un projet, Boulodrome**  
**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, une demande de projet peut y être déposée;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Sébastien St-Pierre;
- Il est résolu
- QUE** le conseil appuie le projet de la Municipalité de Chesterville pour un boulodrome afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-12-289

12.5 **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Dépôt d'un projet, Terrains de tennis et baseball**  
**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, une demande de projet peut y être déposée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

**QUE** le conseil appuie le projet de la Municipalité de Chesterville pour la réfection du terrain de tennis et la mise aux normes du terrain de baseball afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. **Varia**

14. **Période de questions**

-

2023-12-290

15. **Levée de l'assemblée**  
**CONSIDÉRANT QUE** tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** la séance soit levée à 21 h 08.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Vincent Desrochers,  
Maire

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.